

COMMUNE DE SOLLACARO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -
- Antoine PINNA -
- Notaires associés –
6, Bd Albert 1^{er}
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Antoine PINNA, Notaire à AJACCIO, le 11 octobre 2024, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Jacques POGGIONOVO, demeurant à SOLLACARO.
Né à SOLLACARO le 20 février 1906 et décédé à MARSEILLE le 7 juin 1975 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A SOLLACARO (CORSE-DU-SUD),

1. LES 9/12° d'une parcelle cadastrée section B N°178 lieudit Panconi pour 1ha 50a 60ca ;
2. Dans un ensemble immobilier cadastré section C N°396 lieudit Pastini pour 05a 32ca.
Les lots N°1, soit au RDC, 2 pièces à gauche,
N°2, soit le 1er étage, un appartement avec cuisine, une salle à manger et 2 chambres,
N°3, soit le 2ème étage, un appartement avec 2 chambres et une salle à manger,
N°4, soit la totalité du grenier.
3. Un biens non délimités cadastré section B N°25 lieudit Vignoli pour 67a et 45ca à prendre dans 2ha 69a 78ca ;
4. Dans un ensemble immobilier cadastré section C N°396 lieudit Pastini pour 5a 32ca.
Les lots N°5, soit une terrasse au 1er étage,
N°6, soit une pièce au RDC,
N°7, soit 2 pièces, WC et une salle de bains au 1er étage.

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Antoine PINNA